



CAMEROON INCLUSIVE
AND RESILIENT CITIES
DEVELOPMENT PROJECT

PDVIR

PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DES VILLES INCLUSIVES
ET RÉSILIENTES



LA BANQUE MONDIALE

IBRD

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET

DECISION N° 00012 /D/MINHDU/PDVIR/RDMUI/RPMI/ARPM/RDMUI/ARDMU/01-2023 DU 05 JAN 2023 PORTANT
ATTRIBUTION DU CONTRAT PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITIONS DP N°
003/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/11-2021 PORTANT RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR
L'ELABORATION DU PLAN D'ORGANISATION ET D'OPTIMISATION DES EFFECTIFS (POE) (BA, CAD3, CAD5, KO,
CUM1, CUN, CAN2, CAY5 ET CAY7).

FINANCEMENT : Banque mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution de la République du Cameroun ;
- Vu l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA);
- Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
- Vu La loi de finance n°2022/020 du 27/12/2022, portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2023
- Vu La circulaire n°00000006/C/MINFI du 30/12/2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu l'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
- Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu la décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
- Vu La SMI N°023/E/2/ASMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RPM/2021 du 28 juin 2021
- Vu le Procès-Verbal de l'examen du rapport de préqualification et du projet de DP du 14 octobre 2021
- Vu la Demande de Proposition DP N° 003/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/11-2021 DU 24 novembre 2021 ;
- Vu le procès-verbal d'ouvertures des offres Administratives et Techniques du 15 février 2022 ;
- Vu le procès-verbal de l'examen du rapport d'analyse des offres Techniques du 10 mars 2022 ;
- Vu le procès-verbal de réexamen du rapport d'analyse des offres Techniques du 30 mars 2022 ;
- Vu le procès-verbal d'ouvertures des offres financières du 10 mai 2022 ;
- Vu le 1^{er} recours introduit auprès du CER par le **Cabinet AGORA CONSULTING** le 11 mai 2022 ;
- Vu le procès-verbal d'examen du rapport d'analyse des propositions financières du 03 juin 2022;
- Vu la lettre de suspension de la procédure d'attribution signé du Directeur Général de l'ARMP le 15 Juin 2022 ;
- Vu le recours introduit par le consultant **FISCAGEST CONSULTING AND CONTRACTOR SARL** à la Banque Mondiale en date du 01 juillet 2022 ;
- Vu le 2^{ème} recours introduit auprès du MINMAP par le **Cabinet AGORA CONSULTING** le 19 octobre 2022 ;

- Vu la décision du MINMAP N°0000570/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ du 14 novembre 2022 relative à la levée des recours et autorisant la poursuite de la procédure;
- Vu le Procès-verbal de négociation du contrat du 12 décembre 2022 ;
- Vu le Procès-verbal de d'examen et de validation de la procédure d'attribution de la CCCM-SPI du 27/12/2022.

DECIDE :

Article 1^{er}- Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du contrat relatif à la Demande de Proposition Complète susmentionnée :

Soumissionnaire	Montant HTVA	Montant TTC	Délai D'exécution
AGORA CONSULTING BP: 6583 Yaoundé Tel: 222 21 09 45/242 01 10 82 Email : info@agora-consulting.net	102 385 000 (cent deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille) F CFA.	122 094 113 (cent vingt-deux millions quatre-vingt-quatorze mille cent treize) F CFA.	six (06) mois


Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 25 JAN 2023

Ampliations :

- SOPECAM;
- ARMP;
- MINMAP;
- CCP/PDVIR;
- CSPM/PDVIR;
- CCCM-SPI;
- AGORA Consulting;
- Chronos/archives.

Le Ministre



Guantes née Ketcha Célestine